

INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

DÉPARTEMENT DE L'EURE – ARRONDISSEMENT DE BERNAY

D025/2018

**CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE**  
DE L'INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

L'an deux mille dix-huit, le 6 avril à 14 heures, le Conseil d'Administration du C.I.A.S., légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux administratifs du pôle de Beaumesnil de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, 44 rue du Château – Beaumesnil - 27410 Mesnil en Ouche, sous la vice-présidence de Madame Martine VATINEL.

Date de convocation : 29 mars 2018

<p>Nombre de membres</p> <p>En exercice : 21</p> <p>Présents : 14</p> <p>Votants : 15</p>	<p>Étaient présents : Mme BINET, Mme BLOTIERRE, M. DELAMARE, M. DU MESNIL-ADELEE, M. GRIHAULT, M. GUÉNIER, Mme JORISSEN, M. MALARGÉ, M. MALHERBE, M. PENVEN, M. PERDRIEL, Mme TERRASSE, Mme VAN DEN DRIESSCHE, Mme VATINEL.</p> <p>Étaient absents : M. ROUSSELIN, M. ANTHIERENS, Mme ERARD, M. KAREB, M. PALADE, Mme VANDERHOEVEN, M. ARNAUD</p>
---	---

Pouvoirs : M. ARNAUD a donné pouvoir à M. DU MESNIL-ADELEE

Secrétaire de séance : Madame Brigitte BINET

**Objet : S.A.A.D – Harmonisation et actualisation de la tarification à taux plein**

Madame la Vice-Présidente rappelle que le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile du C.I.A.S. de l'Intercom Bernay Terres de Normandie intervient auprès des personnes âgées et handicapées au titre des aides accordées par le Département, les mutuelles, les caisses de retraite... mais également au titre des interventions dites à taux plein, c'est-à-dire sans aucune prise en charge.

Dans le cadre des interventions dites à taux plein, les tarifs pratiqués au sein des pôles de Brionne et de Beaumont le Roger diffèrent, à savoir :

⇒ Pôle de Brionne : 19,81 € par heure du lundi au dimanche.

⇒ Pôle de Beaumont le Roger :

- 19,50 € de l'heure du lundi au samedi.
- 22,65 € de l'heure es dimanches et jours fériés.

Aussi, il convient d'harmoniser et d'actualiser les tarifs afin de proposer un tarif unique à l'ensemble des bénéficiaires du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile.

Dans le cadre de cette démarche, la commission autonomie, réunie le 12 mars dernier, a proposé une harmonisation progressive des tarifs sur une période de trois ans comme suit :

- Un tarif semaine de 20,05 € / heure du lundi au samedi à compter du 1<sup>er</sup> juin 2018 pour l'ensemble des bénéficiaires du SAAD. Ce tarif pourra être révisable tous les ans.
- Un tarif dimanches et jours fériés commun aux deux pôles lissés sur plusieurs années :

Brionne

2018 (1<sup>er</sup> juin) : 20,05 €

2019 (1<sup>er</sup> janvier) : 21 €

2020 (1<sup>er</sup> janvier) : 22,65 €

Beaumont le Roger

2018 (1<sup>er</sup> juin) : 22,65 €

2019 (1<sup>er</sup> janvier) : 22,65 €

2020 (1<sup>er</sup> janvier) : 22,65 €

**Le Conseil d'Administration, après avoir ouï et délibéré, à l'unanimité :**

- ↪ Décide de fixer les tarifs pour les prestations dites à taux plein selon la proposition ci-avant énoncée.
- ↪ Autorise Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200003770-20180406-18D025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/04/2018



Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Jean-Claude ROUSSELIN.